



# Demande d'Occupation du Domaine Public

Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation

1<sup>ère</sup> DEMANDE

RENOUVELLEMENT

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Nom de l'enseigne commerciale : .....

Nature de la société (SA, SARL, SNC, ...): .....

Nature du commerce : .....

Adresse précise du lieu concerné par la demande : .....

.....

N° de téléphone : .....

Fax : ..... Email : .....

Numéro du registre du commerce et des sociétés : .....

Numéro de SIRET : ..... Code A.P.E. : .....

Numéro du K-bis (extrait à fournir) : .....

Type de licence de boissons (pour les commerces concernés) : .....

Nom du responsable, propriétaire, gérant, exploitant ou autres (précisez) : .....

Surface intérieure de l'établissement : .....

Longueur de la façade de l'établissement : .....

Nom du prédécesseur (si nouvel exploitant) : .....

## PROPRIETAIRE DU FONDS DE COMMERCE

Nom et Prénom : .....

ou Nom de la Société : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

**GERANT OU EXPLOITANT**

Nom et Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

N° de téléphone : .....

**PROPRIETAIRE DES MURS**

Nom et Prénom : .....

Nom de la Société (s'il y a lieu) : .....

Adresse du domicile : .....

**PERSONNE EN CHARGE D'ACQUITTER LA REDEVANCE FIXEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

NOM - Prénom : .....

Qualité : .....

**OBJET DE LA DEMANDE**

TERRASSE

création

modification

reprise

Nature de l'installation :

Terrasse sur trottoir

largueur du trottoir existant : .....

le long de la façade commerciale :

longueur : .....

largeur : .....

contre-terrasse face à la façade commerciale :

longueur : .....

largeur : .....

*Un cheminement pour les piétons de 1,40 m, en situation de terrasse déployée, clients installés, devra être respecté.*

- Terrasse sur voie piétonne, place, emplacement de stationnement
- Avec plancher (hauteur et surface totale) : .....
  - Sans plancher (surface totale) : .....

Surface totale et maximale souhaitée en m<sup>2</sup> arrondie au m<sup>2</sup> supérieur : .....

Mobilier et supports (décrire tout matériel utilisé ou exposé dans la surface d'occupation) :  
.....  
.....  
.....

Nombre de tables : .....

Nombre de chaises : .....

Nombres de parasols, stores sur pieds ou autres : .....

Nombres de jardinières : .....

### ETALAGES

création

modification

Produit(s) présenté(s) : .....

Nombre de présentoirs ou étals : .....

tourniquet : .....unité(s)

portant : ..... unité(s)

porte-menu : ..... unité(s)                      en façade                       sur pied

chevalet : ..... unité(s) (autorisé uniquement dans l'emprise de la terrasse)

présentoir : ..... unité(s)                      longueur : .....                      largeur : .....

banc (fruits, légumes...) : ..... unité(s)                      longueur : .....                      largeur : .....

distributeur, armoire à boissons : ..... unité(s)

vitrine, distributeur à glaces : ..... unité(s)

porte-revues – immobilier : ..... unité(s)

rôtissoire : ..... unité(s)

Surface cumulée : .....

*Plan détaillé ci-dessous de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleurs différentes comportant le nom de ou des rues, le ou les commerces voisins, la largeur laissée libre pour le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite ainsi que toute information que vous jugerez utile à l'instruction de votre demande.*

A large grid for drawing a site plan. The grid consists of 20 columns and 20 rows of small squares, providing a space for the applicant to draw their proposed location, including street names, adjacent businesses, and pedestrian paths.

**L'instruction de la demande pourra nécessiter la visite sur place, en votre présence, d'un agent du service des places. Celui-ci vous contactera pour fixer une date de rendez vous.**

## AVERTISSEMENT

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement ;
- La superficie de la terrasse pourra être proportionnelle à celle de l'établissement ;
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'une terrasse de plein air ;
- Votre terrasse devra être nettoyée quotidiennement ;
- Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique ;
- Vous devez procéder à l'installation de la terrasse en conformité avec l'arrêté d'occupation du domaine public qui vous sera délivré. Le non-respect des prescriptions, pourra entraîner la verbalisation du pétitionnaire, l'autorisation d'occupation du domaine public délivrée pourra être retirée ou non-renouvelée.

## ENGAGEMENT

*Je soussigné(e), ..... certifie que les informations indiquées dans ce document sont sincères.*

*Fait à....., le.....*

*Signature*

## TARIFICATION APPLICABLE AUX OCCUPATIONS TEMPORAIRES

### DU DOMAINE PUBLIC

(Délibération n° D 2012-046 du 19 juin 2012)

#### TERRASSES

SUR STATIONNEMENT PAYANT	650 €	forfait/par semestre
ZONE 1 – CENTRE VILLE	3,50 €	trim/m <sup>2</sup> période du 15 octobre au 15 mars
	7,50 €	trim/m <sup>2</sup> période du 16 mars au 14 octobre
ZONE 2 – EXTERIEUR CENTRE VILLE	2,50 €	trim/m <sup>2</sup> période du 15 octobre au 15 mars
	5,00 €	trim/m <sup>2</sup> période du 16 mars au 14 octobre
Extension de terrasse à l'occasion de manifestations festives (fête de la musique, fête nationale, cœurs piétions...)	1,00 €	par m <sup>2</sup> /manifestation
ETALAGE OU ENCOMBREMENT SUR TROTTOIR (MAGASINS)	1,00 €	par m <sup>2</sup> /jour
	1,50 €	par m <sup>2</sup> /semaine
	2,10 €	par m <sup>2</sup> /mois
ENSEIGNES SUR TROTTOIR OU CHAUSSEE	100 €	année
BRADERIE	25 €	forfait/jour/4 m linéaires
LOGES DE LA HALLE	100 €	par mois et par loge